

Aménager les chemins ruraux : Nature en chemin

Sont éligibles :

- ⇒ Collectivités territoriales et leurs groupements
- ⇒ Association loi 1901 (ayant obtenu l'accord des collectivités concernées et pouvant faire valoir des droits réels sur les espaces objets de leur demande).

Avec le soutien financier de la Région sera de **50 % maximum** des dépenses d'investissement (en HT pour les collectivités et en TTC pour les associations).

Mesures finançables à hauteur de 50 % :

- **Jalons pour délimiter l'emprise du chemin et protéger les aménagements**
Piquets Châtaigner ronds 8/10cm Longueur 100/150 cm
- **Enherbement des bordures des chemins**
Fromental élevé, fléole des près, pâturin des près, luzerne lupuline, trèfle blanc nain, fleur sauvage
- **Couvert herbacé conseillé par la FDC80**
- Graminées : Fétuque des près, pâturin des près, fléole élevée
- Légumineuses : trèfle blanc nain, Luzerne lupuline, Lotier corniculé
- **Semis de couvert herbacé type « prairie fleurie » par ECOSEM**
- Graminées : Fléole élevée, Pâturin des près, Fromental élevé
- Légumineuses : Trèfles des près, Luzerne lupuline
- Fleurs sauvages : Achillée millefeuilles, Grande marguerite, Carotte commune, Millepertuis perforé, Brunelle commune
- **Plantation de haies basses tiges de variétés locales**
15 arbustes 80/100 de 5 essences différentes, tuteurs, protections, dalles biodégradables
- **Plantation d'arbres fruitiers Haute tige de variétés locales**
Variétés de pommiers, poiriers et pruniers locales
- **Mise en place de panneaux d'informations**

Aménager une commune, un territoire...

- Contactez la fédération des chasseurs de la Somme
- Diagnostic de territoire
 - Réalisation d'un dossier d'aménagement

« Un beau territoire, dit « naturel », n'est pas celui qui accueille des effectifs pléthoriques d'une seule espèce artificialisée, mais au contraire une faune et une flore riche et variée, dans le respect des équilibres naturels. Cela a un nom : biodiversité ! C'est notre souci et les actions que nous menons en faveur du gibier profitent aussi à tout le cortège faunistique et floristique. »

Yves BUTEL,

Président de la Fédération des Chasseurs de la Somme

Chasseurs, Agriculteurs, Collectivités, nous comptons sur vous pour aménager votre territoire !!!

Contacts

Fédération des chasseurs de la Somme
Tous les formulaires sont disponibles sur le site internet www.fdc80.com : onglet : Télécharger

Aurélien THAUREAU –

Chargée de mission agroenvironnement

Tél : 03.22.22.12.21 / Port : 06.02.00.72.49

Mail : athaureau@fdc80.com

Anthony DANESIN –

Ingénieur Environnement

Tél : 03.22.82.90.90 / Port : 06.29.05.23.15

Mail : adanessin@fdc80.com

Différents partenaires sont mobilisés notamment :

- Le Conseil Régional des Hauts-de-France
- La Fédération régionale des chasseurs des Hauts-de-France
- La Fédération départementale des chasseurs de la Somme



IPNS : Ne pas jeter sur la voie publique

Aménager un territoire, une commune...



En faveur de la biodiversité

Diversifier les ressources du territoire

Améliorer l'espace paysager

Préserver l'environnement

⇒ Vous avez la possibilité d'implanter :



Des kits de haies



Des jachères et des cultures à gibiers



Des bandes intercalaires de maïs



Des bandes de Miscanthus

⇒ Réalisations :

- Aménagement des chemins ruraux
- Diagnostic de territoire



Fédération des chasseurs de la Somme
1 Chemin de la voie du bois / CS-43801
80450 LAMOTTE-BREBIERE

Haie

- Lutte contre l'érosion
- Zone de refuge
- Zone de reproduction
- Ressource alimentaire pour la faune
- Effet brise-vent / clôture
- Refuge pour les auxiliaires de cultures
- Valorisation du patrimoine naturel et local
- Enrichissement du paysage

KITS HAIES composé de 5 essences locales

➔ **15 arbustes = 30 €**

- Troène vulgaire
- Viorne obier
- Prunelier
- Cornouiller sanguin
- Charme

+

Protections gibiers, tuteurs acacia et bambou, paillage biodégradable

Coupon réponse à renvoyer avant le 31 janvier – distribution prévue février/mars

- ➔ Autorisation du propriétaire
- ➔ Fournir une carte IGN avec implantation de la haie
- ➔ Implantation de la haie uniquement en zone de plaine (bordure de chemin et bordure de parcelle...)
- ➔ Implantation à au moins 200 mètres d'un élément boisé existant et 100 mètres d'une habitation



Cultures d'intérêt faunistique et floristique - Jachère environnement faune-sauvage

- Zone de refuge
- Ressource alimentaire pour la faune
- Couvert enrichissant pour les pollinisateurs
- Refuge pour les auxiliaires de cultures
- Enrichissement du sol
- Valorisation du paysage

Jachère : Pour les agriculteurs

Semences offertes à hauteur de 4% de la surface agricole utile (SAU)

Culture à gibier : Pour les adhérents en contrat garderie
Semences offertes à hauteur de 4 % de la surface de plaine + 2 % de la surface de bois et marais

Mélanges classiques :

- C1 : Ray Grass anglais/Trèfle violet/Trèfle perse/Phacélie
- C2 : Fétuque élevée/Dactyle
- C bis : Association légumineuses/graminées déjà implantées

Mélanges mellifères :

- M1 : Sainfoin /Trèfle incarnat/T. violet/T. perse/Phacélie
- M2 : Trèfle de Perse/T. Incarnat/Phacélie/mélilot
- M bis : Mélange nectarifère déjà implanté

Mélanges adaptés :

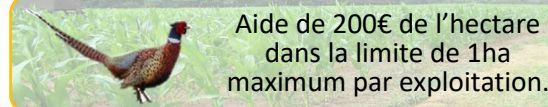
- A1 : Maïs/sorgho, fourrager
- A2 : Maïs/Millet
- A3 : Avoine/ Chou fourrager/sarrasin
- A3 bis : Avoine/ Chou fourrager/Sarrasin 2ème année
- A4 : Luzerne / Dactyle
- A4bis : Luzerne/Dactyle déjà implanté
- A5 : Luzerne
- A5 bis : Luzerne déjà implantée
- A6 : Jachère fleurie
- A7 : Moha
- A8 : Tournesol

Coupon réponse à renvoyer avant le 15 février – distribution prévue en avril

- ➔ Autorisation de l'agriculteur
- ➔ Autorisation du détenteur de droit de chasse

Bande Intercalaire de maïs

- Zone de refuge
- Ressource alimentaire pour la faune
- Couloir de déplacement
- Effet brise vent/clôture
- Valorisation du paysage
- Hétérogénéité des grandes cultures



Aide de 200€ de l'hectare dans la limite de 1ha maximum par exploitation.

Coupon réponse à renvoyer avant le 15 février – distribution prévue en avril

- ➔ Autorisation de l'agriculteur
- ➔ Autorisation du détenteur de droit de chasse
- ➔ Fournir une carte IGN avec la localisation des bandes de maïs
- ➔ Fournir une Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Bande de miscanthus

- Zone de refuge
- Effet brise-vent / clôture
- Enrichissement du paysage
- Couvert végétal
- Pérennité du couvert
- Valorisation du couvert en paillage, ration alimentaire pour les bovins...

Maximum de 1 ha de miscanthus par exploitation :

- En bande de 4 m à 10 m de large ou
- Sous forme de plots de 5m x 5m maxi 2 plots accolés

- ➔ Autorisation de l'agriculteur, détenteur de droit de chasse et accord technique de la FDC80
- ➔ Implantation uniquement en zone cultivée (pas de prairie, friche, bois ou zone humide)
- ➔ Fournir un plan de localisation du couvert
- ➔ Fournir un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- ➔ Fournir la facture d'achat des rhizomes